



Commission de l'environnement et des milieux naturels  
Commission de l'agriculture

231 - Lutte contre les pollutions

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/109

Résumé :

Les crédits consacrés à cet axe d'intervention aident les collectivités à répondre aux exigences réglementaires de la gestion des déchets.

La lutte contre l'effet de serre comprend une dotation pour soutenir les collectivités et associations engagées dans cette lutte.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	426 000 €
PDT	Pôle Développement des Territoires	195 040 €
PAT	Direction de la Mobilité	7 000 €
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	600 €
	<b>TOTAL</b>	<b>628 640 €</b>

**2311 – Gestion des déchets**

Crédits proposés pour le BP 2013 : 440 400 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 747 000 €

Des crédits de 340 000 € sont prévus pour de subventions d'investissement accordées aux EPCI, aux communes pour la modernisation des déchèteries, la remise en état des décharges brutes, les plates-formes de compostage de déchets verts, les études, l'animation du compostage domestique et les travaux sur les unités de traitement de déchets.

Dans le cadre des partenariats avec l'ADEME, un crédit de 51 000 € est prévu pour la prévention et la gestion des déchets, les actions de communication, achats de fournitures, subventions aux EPCI et aux associations.

Des crédits de 35 000 € sont proposés pour des études dans le cadre de l'exercice de la compétence du Plan Déchet.

Cette dotation comprend également les aides versées à différentes associations dont le Centre Antibruit du Bas Rhin (14 400 €).

## **2312 – Lutte contre l'effet de serre**

Crédits proposés pour le BP 2013 : 188 240 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 194 494 €

Cette dotation comprend les aides à verser aux structures communales et intercommunales, ainsi qu'aux associations œuvrant pour la lutte contre l'effet de serre et la pollution atmosphérique (180 640 €).

Les subventions au Centre Antibruit du Bas-Rhin (14 400 €), à l'APIAS (10 100 €) et à l'ASPA (160 940 €) seront attribuées par la commission permanente.

La compensation tarifaire pour le réseau 67 à l'occasion des pics de pollution est maintenue à 7 000 €.

### **Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
2311	Gestion de déchets	747 000,00 €	440 400,00 €
2312	Lutte contre la pollution de l'air - effet de serre	194 494,00 €	188 240,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels et de la commission de l'agriculture, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL